



# Demande d'allocation familiale

## DEMANDEUR / DEMANDERESSE

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Numéro matricule de la sécurité sociale: \_\_\_\_\_

[ Date de naissance ]  
▶ [ Année Mois Jour ]

Nationalité \_\_\_\_\_

### Situation familiale\*

- célibataire       séparé(e)  
 marié(e)       veuf(ve)  
 divorcé(e)       pacsé(e)  
 vivant maritalement avec: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Adresse

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ N° de tél.: \_\_\_\_\_

En cas de résidence précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays

\_\_\_\_\_ jusqu'au [ Jour Mois Année ]

### Activité\*

- Salarié(e)  
 Non salarié(e) (indépendant(e))  
 Chômage indemnisé  
 Congé sans solde  
 Sans occupation  
 Revenu minimum garanti (RMG)  
 Fonctionnaire d'une institution européenne ou NSPA  
 Pension ou rente auprès de: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Employeur

Nom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

En cas d'activité précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays: \_\_\_\_\_

## CONJOINT / PARTENAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Numéro matricule de la sécurité sociale: \_\_\_\_\_

[ Date de naissance ]  
▶ [ Année Mois Jour ]

Nationalité \_\_\_\_\_

### Situation familiale\*

- célibataire       séparé(e)  
 marié(e)       veuf(ve)  
 divorcé(e)       pacsé(e)  
 vivant maritalement avec: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Adresse

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ N° de tél.: \_\_\_\_\_

En cas de résidence précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays

\_\_\_\_\_ jusqu'au [ Jour Mois Année ]

### Activité\*

- Salarié(e)  
 Non salarié(e) (indépendant(e))  
 Chômage indemnisé  
 Congé sans solde  
 Sans occupation  
 Revenu minimum garanti (RMG)  
 Fonctionnaire d'une institution européenne ou NSPA  
 Pension ou rente auprès de: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Employeur

Nom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

En cas d'activité précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays: \_\_\_\_\_

**Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e), indiquez le nom et l'adresse de la personne qui a la garde des enfants.**

Nom et Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

## Coordonnées bancaires

L'allocation familiale est à verser au compte de:  Madame\*  Monsieur\* \_\_\_\_\_

IBAN: \_\_\_\_\_ Code BIC: \_\_\_\_\_

Nom de la banque: \_\_\_\_\_

**NB: Prière de joindre un relevé d'identité bancaire. A noter que le compte indiqué sera pris en considération pour le versement de toutes les prestations familiales.**

## Enfants pour lesquels l'allocation familiale est demandée

Nom et prénom des enfants	Date de naissance			Lien de parenté (**voir ci-dessous)	Nationalité	L'enfant vit-il dans votre ménage	Si oui, depuis le:	
	Année	Mois	Jour					
1							/	/
2							/	/
3							/	/
4							/	/
5							/	/
6							/	/

**\*\*Lien de parenté: enfant biologique, enfant adoptif, enfant du conjoint, petit-enfant, nièce/neveu, ...**

## Autres prestations familiales

Les enfants précités bénéficient-ils ou ont-ils bénéficié d'allocations familiales hors du Luxembourg?  oui\*  non\*

**Si oui**, indiquez l'organisme qui paie ou a payé les allocations: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui touche ou a touché les allocations: \_\_\_\_\_ N° dossier \_\_\_\_\_

Le paiement des allocations familiales est-il toujours en cours?  oui\*  non\*

Si non, jusqu'à quelle date les allocations ont-elles été payées? \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

**NB : Prière de joindre un certificat de paiement ou de fin de paiement de l'organisme non luxembourgeois.**

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA DEMANDE

- o Pour les non-résidents au Luxembourg, un **certificat de résidence** ou un **certificat de composition de ménage** de date récente établi par l'autorité compétente en reprenant tous les membres de la famille.
- o Pour les résidents de nationalité autre que UE, EEE ou Suisse, **une preuve de l'autorisation de séjour au Luxembourg** de tous les membres de la famille (vaut comme preuve de l'autorisation de séjour: le titre de séjour ou la carte de séjour).
- o Pour les enfants en faveur desquels aucune prestation familiale n'a encore été sollicitée au Grand-Duché: **un extrait de l'acte de naissance**.
- o Un **relevé d'identité bancaire (RIB)** établi par l'établissement bancaire et indiquant le titulaire du compte, le numéro IBAN et le code BIC.
- o Si des allocations ont été payées à l'étranger, il y a lieu de joindre un **certificat concernant le droit aux prestations familiales** à établir par la Caisse qui a payé les allocations en dernier lieu.
- o Pour les enfants âgés de plus de 18 ans poursuivant des études secondaires (ou équivalentes) ou un apprentissage ou fréquentant un établissement spécialisé: **un certificat d'études** de date récente et le cas échéant **une copie du contrat d'apprentissage**.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions légales, j'affirme que la présente demande est sincère et complète, sachant que toute déclaration inexacte de ma part ou l'absence de déclaration de tout changement, m'exposerait au remboursement des sommes indûment perçues, sans préjudice des sanctions prévues par la loi.

Fait à: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur/de la demanderesse:** \_\_\_\_\_

**Signature du conjoint(e)/partenaire:** \_\_\_\_\_

Le traitement des données fournies se fera en conformité avec la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## INFORMATIONS IMPORTANTES À CONSERVER

### RAPPEL

Par votre signature vous vous êtes engagé(e) à signaler sans retard à la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) tous les faits de nature à modifier le droit aux prestations dont notamment:

1. la dissolution du ménage par séparation ou divorce
2. le mariage ou le partenariat (pacs)
3. le décès d'un enfant bénéficiaire de l'allocation familiale
4. le départ à l'étranger ou dans un autre ménage d'un enfant bénéficiaire de l'allocation familiale
5. le placement d'un enfant bénéficiaire de l'allocation familiale dans une institution sociale
6. l'abandon des études par un enfant majeur bénéficiaire de l'allocation familiale
7. l'exercice d'une activité professionnelle par l'enfant majeur bénéficiaire de l'allocation familiale
8. le départ de la famille ou d'un membre de la famille pour l'étranger
9. l'exercice d'une activité en dehors du Luxembourg par le conjoint/partenaire du demandeur
10. tout changement d'activité (changement du pays d'emploi, arrêt d'activité, chômage ...)

**Nous vous rendons attentif(ve) au fait que toute déclaration inexacte ou incomplète, respectivement l'absence de déclaration de tout changement, vous expose à une amende d'ordre jusqu'à concurrence des sommes indûment perçues, sans préjudice du remboursement de celles-ci.**

## DISPOSITIONS LÉGALES

### 1. **Qui a droit aux allocations familiales?**

**Les enfants élevés au Luxembourg** ont droit, à titre personnel, à l'allocation familiale sous condition de résider effectivement et d'une façon continue au Luxembourg et d'y avoir leur domicile légal.

Les enfants qui ne sont pas ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'EEE ou de la Suisse ont droit à l'allocation familiale sous condition d'être titulaires d'une autorisation de séjour et d'être légalement déclarés au Luxembourg.

Les enfants ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'EEE ou de la Suisse, qui prennent leur résidence au Luxembourg ont droit à l'allocation familiale sous condition d'être légalement déclaré au Luxembourg.

Les enfants d'étudiants poursuivant leurs études à l'étranger ou de personnes détachées à l'étranger notamment sont considérés comme étant élevés au Luxembourg sous condition d'y garder leur domicile légal.

Pour **les enfants élevés hors du Luxembourg**, le droit à l'allocation familiale prend naissance dans le chef d'une activité au Luxembourg. L'ayant droit n'est donc pas l'enfant lui-même, mais le travailleur.

Les conditions d'octroi des allocations versées en faveur des enfants résidant en dehors du Luxembourg sont déterminées par les règlements CEE et par les conventions bi- et multilatérales. A noter que dans le cas d'une activité dans le pays de résidence des enfants, l'allocation familiale est payable prioritairement par l'Etat dans lequel résident les enfants.

### 2. **Pendant quelle période l'allocation familiale est-elle versée?**

L'allocation familiale est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Elle est maintenue jusqu'à l'âge de 25 ans accomplis si l'enfant s'adonne sur place et à titre principal à des études secondaires, secondaires techniques ou équivalentes, s'il poursuit un apprentissage ou s'il suit une formation adaptée à ses capacités dans un institut, service ou centre d'éducation différenciée ou autre établissement spécialisé.

L'allocation familiale n'est plus due si l'étudiant se livre, en dehors de ses études, à une activité accessoire pendant plus de 4 mois et dont la rémunération est égale ou supérieure au salaire social minimum de référence. Ce plafond s'applique également pour les indemnités d'apprentissage.

L'allocation familiale n'est plus due à partir du mois qui suit le décès de l'enfant bénéficiaire.

### 3. **A qui l'allocation familiale est-elle versée?**

Elle est versée au père ou à la mère, au choix des parents, si l'enfant est élevé dans leur ménage commun. Dans les autres cas, elle est versée à celui des parents ou à la personne ou institution qui exerce la garde effective de l'enfant. Elle peut également être versée sur demande à l'enfant mineur émancipé et à l'enfant majeur qui continue à y avoir droit.

#### **4. Enfants handicapés**

Tout enfant âgé de moins de 18 ans, atteint d'une ou de plusieurs affections constitutives d'une insuffisance ou diminution permanente d'au moins 50% de la capacité physique ou mentale d'un enfant normal du même âge, a droit à une allocation spéciale supplémentaire. Cette allocation supplémentaire peut être continuée jusqu'à l'âge de 25 ans.

**L'allocation spéciale supplémentaire est à solliciter à l'aide du formulaire de demande spécifique mis à disposition par la CAE sur demande des intéressés.**

#### **5. Prescription**

Le droit à l'allocation familiale ne se prescrit pas. Mais chaque mensualité se prescrit par un an à partir de la fin du mois pour lequel elle est due.

#### **6. Traitement des données**

Le traitement des données fournies se fera en conformité avec la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.